

L'élément déclencheur de la réaction de M. Canonne est l'annonce de la gratuité du premier dimanche du mois. À cette occasion, il met en avant les difficultés financières que le Musée de la photographie rencontre.

Le Conseil des musées a émis un avis favorable sur la gratuité. Vous avez d'ailleurs eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises en commission, en répondant aux questions que vous adressait ma collègue Veronica Cremasco. Cette gratuité pose-t-elle un problème financier au Musée de la photographie ou aux autres musées ? Après la réaction du directeur du Musée de la photographie, l'association des musées et sociétés de Wallonie a aussi tiré la sonnette d'alarme, en rappelant que ces institutions n'étaient pas suffisamment financées. Pensez-vous que le financement des musées soit suffisant ?

Par ailleurs, notons qu'il y a également des éléments positifs : nous avons assisté à l'inauguration du Musée du petit format à Nîmes qui vient d'être reconnu en catégorie 3 mais le secteur est inquiet et doit également être entendu

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Nous traversons depuis 2009 une situation financière difficile qui nous a obligée à faire des économies. Pour l'ensemble des secteurs dont j'ai la charge, j'ai choisi de limiter les dépenses en infrastructures et en équipements afin de préserver et de stabiliser les projets artistiques et sociaux.

Le décret de 2002 relatif aux musées n'a pu être appliqué que ces dernières années. Malgré la situation économique difficile entre 2008 et 2012, le budget de ce secteur est passé de 9 millions d'euros à 12,5 millions, soit une augmentation de 37 %. La crise ne nous permet pas d'accorder davantage d'argent. La gratuité a été instaurée il y a six ans et est devenue obligatoire pour tous les musées le premier dimanche du mois en application de la déclaration de politique communautaire.

Le Musée de la photographie a bénéficié d'un bâtiment financé pour 5 millions d'euros par la Fédération. Son budget est passé de 330 000 euros en 2005 à 530 000 en 2012, soit une progression de 60 %. Cela prouve l'intérêt et l'attention du gouvernement pour cet opérateur phare. L'enveloppe annuelle consacrée à la gratuité est de 60 000 euros. Cette somme est à mettre en regard des 3,5 millions d'augmentation sur la période que j'ai reprise, ce n'est pas grand-chose.

Dire que le projet est en danger me semble un peu exagéré ! Dans le projet de décret modificatif du décret de 2002, nous avons inscrit la

gratuité comme obligatoire et applicable à l'ensemble des institutions muséales et musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette mesure s'appliquera également au Musée de la photographie même s'il n'est pas inscrit dans le secteur muséal puisque c'est un opérateur *sui generis*. Cette obligation figurera désormais dans sa convention.

Pour plus d'informations, je vous renvoie au site consoloisirs.be et à l'excellent communiqué de presse de « Art et public » que je vous transmettrai.

Ma réponse s'adresse aussi à Mmes Salvi et Péciaux qui ont régulièrement montré tout leur intérêt pour ce dossier.

Mme Véronique Cornet (MR). – Les réponses de la ministre me laissent perplexe. À des questions concrètes sur l'avenir d'une institution, son financement, l'absence d'équité dans la répartition du financement des institutions culturelles, la ministre répond par des allusions, le silence, le mépris. C'est une attitude indigne d'une ministre de la Culture, ce n'est pas correct à l'égard du Musée de la photographie.

M. Richard Miller (MR). – Le décret de 2002 a pu être appliqué grâce au refinancement obtenu par la majorité précédente. Nous avons porté ensemble le dossier, ce qui avait permis de soutenir davantage le secteur. Mais quand la ministre commence son intervention en évoquant la situation actuelle, je suis inquiet ; les acteurs culturels ont toutes les raisons de l'être aussi.

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Madame la ministre, comme vous l'avez précisé, les secteurs de la Culture s'inquiètent pour leur financement : les montants alloués ne sont pas indexés et il y a un moratoire sur les infrastructures culturelles. Le Musée de la photographie est un élément essentiel du paysage culturel de Charleroi et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il doit rester très bien financé. L'objectif de la gratuité est d'étendre l'accès aux musées. Le communiqué d'Art et Public précise toute l'importance de la gratuité mais aussi de la promotion de cette mesure. Si le public n'est pas au courant, la gratuité n'aura pas les effets escomptés.

8.6 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances intitulée « Avenir de la compagnie théâtrale l'Arsenic »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Je ne referai pas l'historique des événements qui se sont

succédé depuis un an dans cette compagnie théâtrale. Le divorce est maintenant consommé entre deux très belles personnalités que sont le directeur et le directeur artistique d'Arsenic. Comme l'a voulu le conseil d'administration, les deux hommes se séparent, M. Axel De Booseré et quatre autres personnes quittent la compagnie.

Je viens de relire le contrat-programme. Il reflète bien le caractère « bicéphale » de ce projet, qui est un centre de création artistique et de propagation culturelle. Tout a bien fonctionné tant que le mariage était effectif. Les moyens alloués à ce contrat-programme sont importants : plus de 600 000 euros sans compter le chapitre. Nous étions d'ailleurs ensemble à son inauguration et à la représentation du « Géant de Kaillass », madame la ministre. Qu'advient-il de ce contrat-programme alors qu'une des deux parties ne sera plus là ? Pourra-t-il encore être entièrement respecté ? Qu'advient-il des moyens octroyés pour un projet global, complet ? Quel sera l'avenir du contrat-programme, qui vient à échéance fin 2013 ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – J'ai été très déçue d'apprendre les dissensions entre les membres de l'équipe d'Arsenic car ce couple était très important dans la gestion du contrat-programme signé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai très rapidement réagi et, afin d'éviter les difficultés, j'ai fait désigner un de mes représentants pour tenter une conciliation, qui a hélas échoué.

Le contrat-programme, signé en 2009, vient à échéance en 2013. Il est essentiel que l'ensemble des missions soient respectées. Mes services ainsi que le Conseil d'art dramatique vont devoir procéder à l'examen du rapport d'activités de la compagnie, comme cela se fait lors du renouvellement de ce contrat. Je rappelle toutefois qu'il ne m'appartient pas de m'immiscer dans la gestion interne d'une asbl. Cette structure conserve son autonomie de gestion, ce qui est tout à fait normal. Néanmoins, je serai très attentive à l'évaluation du contrat-programme.

Comme vous l'avez souligné, nous avons procédé à une augmentation très importante de notre subvention, qui atteint 600 000 euros, et le chapitre, d'une valeur de plus d'un million d'euros, appartient à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne faudrait pas que cela disparaisse dans la nature. Nous devons donc rester vigilants.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). –

D'après les échos que j'ai reçus, il semble que tant l'administration que votre cabinet et le conseil d'avis aient joué leur rôle sans intrusion excessive dans les relations entre deux hommes qui défendent leurs projets, leurs visions avec vigueur, ce qui d'ailleurs favorise le débat.

J'aimerais cependant que nous discutions plus longuement de ce dossier en commission car, si le contrat-programme a été respecté jusqu'ici, je me demande comment il pourra l'être en l'absence d'une partie fondatrice.

Je ne remets personne mis en cause dans ce dossier, ni même la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a investi dans ce projet et qui l'a soutenu. Je vous remercie pour l'énergie avec laquelle vous suivrez ce dossier.

8.7 Question de M. Marc Elsen à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale intitulée « Lutte contre l'échec dans l'enseignement professionnel »

M. Marc Elsen (cdH). – Madame la ministre, en début de semaine, vous avez répété que vous souhaitiez mobiliser les écoles sur les questions de valorisation de l'enseignement qualifiant et de réussite scolaire. Vous avez également annoncé vouloir porter une attention particulière au second degré de l'enseignement professionnel dont les besoins sont nombreux.

Puisque, dites-vous, la réussite ne se décrète pas, vous avez entamé une série d'expériences sur le terrain. Vous venez par ailleurs de lancer un appel à projets afin de vous assurer que l'objectif soit atteint. Toujours dans le même esprit, vous avez insisté pour qu'il y ait une réflexion sur le programme et qu'un comité d'accompagnement puisse évaluer l'ensemble des expériences pour éventuellement essayer de les généraliser à l'ensemble du réseau professionnel.

Nous pouvons évidemment nous réjouir de cette initiative. Je voudrais savoir quelle méthode vous retiendrez pour sélectionner les projets. Ne faudrait-il pas inviter aussi des opérateurs extérieurs, comme des entreprises, à déposer des projets ?

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, cet appel à projet s'inscrit dans un ensemble d'initiatives visant à promouvoir la réussite et à réduire l'échec scolaire, enjeux importants de cette législature.